

## NICKEL II CHLORURE HEXAHYDRATE

ST039.100G - ST039.250G

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010 Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018 Date d'impression : 30.11.2018

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Nickel II chlorure hexahydrate

Code Produit: ST039.100G - ST039.250G

Numéro CAS : 7791-20-0 Numéro Index : 028-011-00-6

N° REACH: Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette

substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une

date ultérieure

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire

Fabrication de substances

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SORDALAB

15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES

Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74

Adresse e-mail: chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

#### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Cancérogénicité, Catégorie 1A, H350i

Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2, H341

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360D

Toxicité aiguë, Catégorie 3, par voie orale, H301

Toxicité aiguë, Catégorie 3, inhalation, H331

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép. Catégorie 1, H372

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1, H334

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Danger pour le milieu aquatique, chroniques, Catégorie 1, H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

#### Pictogramme







#### Mention d'avertissement

#### **Danger**

#### Mention de danger

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360D Peut nuire au fœtus.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H331 Toxique par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P309+P310 EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Informations Additionnelles sur les Dangers

Réservé aux utilisateurs professionnels.

## 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances



Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
Nickel II chlorure hexahydrate		
N° CAS: 7791-20-0 N° CE: 231-743-0 N° Index: 028-011-00-6	Cancérogénicité, Catégorie 1A, H350i Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2, H341 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360D Toxicité aiguë, Catégorie 3, par voie orale, H301 Toxicité aiguë, Catégorie 3, inhalation, H331 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép. Catégorie 1, H372 Irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1, H334 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317 Danger pour le milieu aquatique, chroniques, Catégorie 1, H410	≤ 100%

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

#### **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

## Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

# <u>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u> Donnée non disponible

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Nickel / Oxydes de nickel, Chlorure d'hydrogène (HCI).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## 5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible



## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une protection respiratoire. Éviter la formation et l'inhalation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Pour les précautions, voir section 2.2

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Classe de stockage : Matières dangereuses très toxiques (Catégorie 1 et 2).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## Équipement de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

#### Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.



#### Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la guantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

#### **Protection respiratoire**

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect Forme: Cristaux

Couleur: Vert b) Odeur Donnée non disponible

Donnée non disponible c) Seuil olfactif 4,9 à 100 g/l à 20°C d) pH

e) Point de fusion/point de congélation 140°C - Décomposé f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Donnée non disponible

g) Point d'éclair Donnée non disponible h) Taux d'évaporation Donnée non disponible i) Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

j) Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieure Donnée non disponible

Inferieure: Donnée non disponible

k) Pression de vapeur 1,3 hPa à 20°C Donnée non disponible I) Densité de vapeur 1,920 g/cm<sup>3</sup> à 20°C m) Densité relative n) Hydrosolubilité 2540 g/l à 20°C - Soluble

o) Coefficient de partage: n-octanol/eau Donnée non disponible p) Température d'autoinflammabilité Donnée non disponible q) Température de décomposition Donnée non disponible

r) Viscosité Donnée non disponible s) Propriétés explosives Donnée non disponible t) Propriétés comburantes Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

#### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible



#### 10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

LD50 (par voie orale, Rat): 186 mg/kg (OECD 401)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En cas de contact avec la peau: Sensibilisants.

En cas d'inhalation: non sensibilisant.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

#### Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

#### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

#### Danger par aspiration

Donnée non disponible

## Information supplémentaire

RTECS: donnée non disponible

## **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible



#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

#### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

## Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 3288 IMDG: 3288 IATA: 3288

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Nickel II chlorure hexahydrate)

IMDG: TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (Nickel II chloride hexahydrate) IATA: TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (Nickel II chloride hexahydrate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1 IMDG: 6.1 IATA: 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: Oui IMDG Marine pollutant: yes IATA: no

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.



#### **SECTION 16: Autres informations**

## Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360D Peut nuire au fœtus.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H331 Toxique par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

